

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 06 MARS 2015**

Présents : Mmes GIROUX, BOUTY, WEIDIG, HERREYRE-PORTIER et GALINEAU.
Ms. BOURDIER, NAFZIGER, COMPOSTELLA, SALMI et LOUMEAU.

Absents :

Excusés : Mme, PALMER

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jocelyne GIROUX

Séance commencée à 20h15

Objet : Compte-rendu de la réunion de la communauté de communes Castillon-Pujols.

Elle avait pour objet le changement des autorisations du droit des sols, jusque-là instruit par la DDT. La DDT n'instruira plus ce service-là, la communauté de commune s'est naturellement positionnée pour prendre la compétence.

Objet : Modification des statuts du SDEEG.

Lors du comité syndical d'Electrification de l'Entre Deux Mers du 27 février 2015, à Massugas, le Président Gérard CESAR a présenté les propositions de modification des statuts du SDEEG.

Par courrier en date du 13 février 2015, le Président du SDEEG propos d'apporter son concours à l'instauration d'une large coopération en matière :

- D'autorisation du droit des sols,
- De distribution publique d'eau potables et de gestion des hydrants
- D'assainissement
- De déchets

Afin de ne pas créer de monopole, avec les conséquences que m'on peut envisager, Monsieur le Président propose de refuser cette adhésion et de maintenir les syndicats existants sur le territoire, en gardant le service de proximité.

Le comité syndical, à l'unanimité, s'est prononcé contre les propositions du SDEEG et a décidé que chacune des 94 communes adhérentes au Syndicat d'Electrification de l'Entre Deux Mers se prononcera contre.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal à

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

REFUSE l'adhésion à ces nouvelles compétences du SDEEG.

DECIDE le maintien de la commune dans les différents syndicats dont elle est, depuis de nombreuses années, adhérente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette convention.

Objet : Installation d'un grillage galvanisé au cimetière.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre du grillage autour des arases de l'église pour empêcher l'accès aux pigeons et éviter qu'ils ne nichent sous la nef.

Monsieur le Maire présente le devis de la SARL ACH-NCP-SERVICES qui fournirait et fixerait le grillage pour un montant de 1 084€ HT, soit 1 300.80€ TTC.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal à

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

ACCEPTE le devis de la SARL ACH-NCP-SERVICES pour un montant de 1 084€ HT, soit 1 300.80€ TTC.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout document se référant à cette délibération.

Objet : Vote du Compte de Gestion 2014.

Le Conseil Municipal de la commune de DOULEZON, régulièrement convoqué, réuni sous la présidence de Christian BOURDIER, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui

des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2014**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° : Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° : Statuant sur l'exécution du budget **de l'exercice 2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° : Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2014**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Vote du Compte Administratif 2014.

Le conseil municipal délibérant sur le Compte Administratif 2014, dressé par Monsieur le Maire, Christian BOURDIER, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	TOTAL
Résultats 2014	189 809.29€	251 690.10€	+ 51 880.81€
Résultats reportés	0€	41 710.10€	+ 41 710.10€
Résultat clôture	189 809.29€	293 400.20€	+ 93 590.91€

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes	TOTAL
Résultats 2014	266 809.564	366 642.42€	+ 99 832.88
Résultats reportés	31 208.65€	0€	-31 208.65€
Résultat clôture	298 010.19€	366 642.42€	+ 68 624.23€

Résultats cumulés des deux sections :

93 590.91 + 68 624.23 = 162 215.14€

Constations restes à réaliser 2014 section investissement :

Recettes : 0€

Dépenses : 90 000€

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Affectation du résultat 2014.

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice DECIDE:

1) Sur la détermination du résultat d'exploitation (section de fonctionnement) :

2013 (R002)	2014	Résultat cumulé
41 710.10€	51 880.81€	93 590.91€

2) Sur le besoin réel de financement :

2013 (D001)	2014	Résultat cumulé
-31 208.65€	99 832.88€	68 624.23€

Restes à réaliser dépenses : 90 000€

Restes à réaliser recettes : 0€

Besoin de financement : - 21 375.77€

3) Sur l'affectation du résultat :

Excédent de capitalisation (1068) : 21 375.77€

Report section de fonctionnement (R002) : 72 215.14€

Objet : Vote des taxes 2015.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le taux des taxes voté en 2014 :

- Taxe foncière bâti : 17.72%
- Taxe foncière non bâti : 60.10%
- Taxe d'habitation : 14.53%

Il propose, pour l'année 2015, de reconduire les mêmes taux que 2014.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal à

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

,

VOTE le taux des taxes comme suit, pour l'année 2015 :

- Taxe foncière bâti : 17.72%
- Taxe foncière non bâti : 60.10%
- Taxe d'habitation : 14.53%

Objet : subventions aux associations.

- Comité des fêtes : 200€
- Association de chasse : 200€
- Coopérative scolaire : 200€
- Association du patrimoine : 200€
- Tholosaune : 50€
- AAE : 150€
- Don du sang : 100€
- Jeunes sapeurs-pompiers : 100€
- FNATH : 50€
- Association « Abeilles » ??? : 50€

Total des subventoins : 1 300€

Objet : Travaux en cours.

Travaux de l'église :

La fin des travaux serait pour fin mars. La date prévisionnelle de l'inauguration de l'église est le vendredi 29 mai à partir de 18 heures.

Travaux des routes et fossés :

Ils seront réalisés par FHTP et VitiServices.

Des devis sont demandés pour une micro-station pour les logements communaux et pour repeindre les volets du logement n°4.

Objet : Changement du montant de la facture de l'entreprise BOUIJAUD.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 06 février 2015 avait été décidé d'acheter de la grave émulsion dans le but de réfection des routes communales. Le montant du devis était de 2 640€ TTC.

La facture présente un montant de 2 280.96€ HT, soit 2 737.15€ TTC.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal à

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

ACCEPTE d'acheter de la grave émulsion auprès de la SARL BOUIJAUD pour la réfection des routes communales.

DOT que le montant de la facture est de 2 280.96€ HT, soit 2 737.15€ TTC.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater cette facture.

Organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 :

Le conseil met en place le tableau de permanence pour le bureau de vote de ces deux journées.

Questions diverses :

- 1) Une main courante sera posée au niveau de l'accès handicapé de la salle des fêtes.
- 2) Le loyer du logement communal sis en face de la mairie est baissé à 580€ par mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Conseil Municipal

Le Maire